


Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge

13126555

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le
31 JUL 2013
Le Greffier
[Signature]
Greffe

N° d'entreprise : 0472.123.447

Dénomination

(en entier) : **NAXHELET**

Forme juridique : Société civile ayant emprunté la forme de Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4520 Wanze, rue de Wanzoul, 70

Objet de l'acte : **Assemblée générale extraordinaire - Extension de l'objet social - Augmentation du capital - Mise à jour des statuts - Nomination**

D'un acte reçu par Renaud GREGOIRE, notaire associé de la société de notaires "Denis GREGOIRE et Renaud GREGOIRE, notaires associés", société civile à forme de SPRL, dont le siège est établi à Moha, rue de Bas-Oha, n°252 A, le 12 juillet 2013, enregistré à Huy I, le 17 juillet 2013, volume 768, folio 21, case 14, 22, rôles 1 renvoi, reçu 50 euros, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société civile ayant emprunté la forme de Société Privée à Responsabilité Limitée "NAXHELET", il résulte que :

• Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur l'extension proposée de l'objet social auquel est joint un état résumant la situation active et passive arrêté au 30 avril 2013, à l'unanimité, dans le vut de la réalisation du projet exposé, l'assemblée a décidé de d'étendre le secteur d'activités de la société aux domaines de la gestion hôtelière et de promotions d'activités et événements divers, et ainsi compléter l'article 3 des statuts contenant l'objet social par le texte suivant, en l'insérant après l'alinéa un :

« La société a également pour objet, tant en Belgique, qu'à l'étranger :

1. - La gestion d'un centre d'affaires ou co-working.

- Toutes activités en vue de procurer à ses membres des avantages directs ou indirects, toutes opérations financières, commerciales et industrielles, se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport en général et du golf en particulier, et notamment :

- l'exploitation de clubs de golf et de club-house;

- l'exploitation d'une école de sports;

- l'exploitation de locaux destinés à la pratique du sport, d'événements culturels et sportifs.

- la gestion et l'exploitation de toute activité de loisirs et/ou de sports, de clubs sportifs, de camps d'entraînement.

2. - La société pourra également effectuer toutes activités de cours, formations, d'organisation d'événements, anniversaires, divertissements, fêtes en tous genres, salons, festivals, conférences, réunions, banquets, séminaires, concerts, cafés-concerts, théâtres, cabarets, spectacles, soirées, bals, incentive, réception, ainsi que toutes activités d'animations, manifestations à thèmes, recyclages pour personnes privées ou pour des sociétés.

- la recherche de sponsoring.

- le management de sportifs.

- le conseil en HORECA, l'organisation d'équipes ;

- la location de salles et de matériel; la location et la mise à disposition de personnel.

- Toutes organisations d'expositions ou participations à des expositions, d'enseignement ou prestations d'enseignement et cours.

- La société pourra également effectuer toutes activités de formations, cours, l'écolage, voyages, rallyes et l'étude de projets pour personnes privées ou pour des sociétés.

3. - l'exploitation (directe ou indirecte) de tous établissements ou de tous commerces à usage de boulangerie et pâtisserie, chocolaterie, confiserie, glacier, salons de thé, de dégustation, snacks, sandwicheries, de café, de brasserie, friterie, débit de boissons, cafétarias, restaurants, tavernes, l'activité de traiteur (pour particuliers et collectivités) ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces ainsi que toutes activités Horeca;

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la représentation (en gros ou au détail) de toutes boissons généralement quelconques, tant alcoolisées que non alcoolisées, et entre autres: bières, vins, eaux, cafés, jus de fruits, et caetera;

- toutes activités en rapport direct et indirect avec le commerce (l'achat et la vente, la préparation et la distribution, etc), en gros et en détail de tous produits et denrées alimentaires et notamment de tous plats cuisinés de restauration, buffet froid, plats à emporter, pâtisserie, boulangerie, biscuiterie et autres produits alimentaires de restaurants et de salons de thé, en ce compris l'activité de traiteur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/08/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

- toute activité d'achat et de vente d'articles et produits frais (notamment fruits et légumes et d'alimentation générale et épicerie, de produits laitiers et œufs, de produits frais et surgelés (notamment de glaces et glaçons, de produits pour friteries tels que sauces, conserves, viandes surgelées ou non), de conserves et produits dérivés) de même que tous articles liés à l'art de la table et de décoration divers.
- la recherche et le développement, la fabrication et la confection tant artisanale, semi-artisanale qu'industrielle, la commercialisation, le courtage, le négoce de gros et de détail, l'importation et l'exportation, la préparation et le conditionnement de tous produits alimentaires au sens le plus large, salés, sucrés, exotiques, régionaux.
- toutes activités se rapportant à la boucherie, charcuterie, traiteur, gibier, volaille, poissonnerie, fromages et crémeries, et notamment : l'exploitation de tous établissements ou de tous commerces nécessaires à la réalisation de l'activité ci-avant.
- Le commerce (l'achat et la vente) au détail, la dégustation en alimentation générale, alimentation fine, produits artisanaux, l'importation de tous produits de ce type.
- 4. - l'exploitation de tous établissements ou de tous commerces à usage de hôtels, location de chambres meublées, salles de réception, séminaires, salons de thé, cafétérias, tavernes, ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces.
- toutes activités liées à la gestion et à l'exploitation d'hôtels ou de chambres d'hôtes.
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, surfaces de stockage se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
- 5. - l'exploitation de centres de bien-être, SPA, hammams, saunas, piscines, fitness, de centres paramédicaux associés au fitness, de centre de relaxation, cours communs (notamment de psychomotricité, gymnastique, etc).
- l'exploitation d'un centre de beauté-esthétique et de bronzage.
- l'esthétique, les soins de beauté (du visage et du corps), la manucure, le modelage d'ongles, l'application de maquillage permanent ou non, le maquillage pour spectacles ou films et d'effets spéciaux, l'application de tatouage non permanent, le tatouage permanent, le piercing, ...
- 6. - toutes prestations liées au bien-être, à la prévention (école du dos, de l'asthme, etc), l'hygiène et au sport, à l'assistance psychologique, notamment des massages, relaxation neuromusculaire, sans que cette énumération soit limitative.
- l'utilisation et l'enseignement des techniques de sophrologie, des techniques de massages, réflexologie, Shiatsu et de toutes techniques énergétiques et de relaxation ; la prestation de services et de conseils en ces domaines.
- l'organisation de cours individuels ou collectifs dans le cadre de la prestation des soins de santé;
- Elle a également pour objet l'organisation de cours, séminaires, conférences et recyclages dans lesdites disciplines, le commerce de tous produits et appareils en rapport avec ces activités.
- L'objet social ne pourra être poursuivi que dans le respect des prescriptions d'ordre déontologique.
- 7. L'import-export, le commerce (achat et vente) de gros, demi-gros ou de détail, la conception, la fabrication-production (artisanale ou industrielle), l'importation, l'exportation, la distribution, la location de tous biens meubles, objets et accessoires, et notamment :
 - de tous articles de parfumerie, cosmétiques et produits de soins.
 - de produits de soin du corps et de beauté, de produits à usage sportif et paramédical, vêtements et matériel de sport.
 - de tous articles et services utiles liés aux activités de la société et l'équipement de la personne en général, notamment vêtements, chaussures et accessoires, notamment liés à l'exercice d'activités sportives.
 - de tout matériel ou véhicule de loisirs (à moteur ou non) relativement à l'exercice de tous sports et toutes activités et manifestations sportives, ainsi que de toutes pièces et accessoires ; l'entretien, atelier de réparation (la carrosserie), la peinture et la préparation de tous matériels et véhicules.
 - de pains (de toutes sortes), pâtisseries, gâteaux, tartes, desserts lactés (frais, de conservation ou surgelés) ; biscuits, biscottes, pains d'épices, crêpes ; de pâtes destinées à la cuisson, de farines mélangées et préparées destinées à la préparation des produits dont question, etc ...
 - d'articles de chocolaterie, cacao, pralines, de confiserie, bonbons, de produits de type friandise, de conserves de fruits, de produits alimentaires divers non soumis à une réglementation spécifique, de glaces, sorbets et crèmes glacées, d'articles de baptême, gâteaux, biscuits, cookies, gaufres, massepain, de boissons, cafés, granitas, de confitures, marmelades et gelées, etc...
 - de décoration d'intérieur et d'extérieur de quelque nature que ce soit en ce compris le mobilier de jardin et de bureau; toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur ; toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur, de jardins et terrasse ; tous travaux de conception et de fabrication de pièces de mobiliers et d'objets de décoration, et le placement et la vente de ceux-ci ;
 - de bibelots, d'articles de cadeau, de collections, de fleurs et plantes d'ornements artificielles, arbres et arbustes, de verrerie et céramique, mobilier, dinanderie, ferronnerie pour l'ornementation (articles cadeaux), et travaux horticoles, de toutes marchandises et de tous produits liés au secteur de l'artisanat, de la peinture, du bricolage, de bijoux (de fantaisie), de parfumerie, de maroquinerie, de vêtements ;
 - de livres, journaux, périodiques, librairie, articles de papeterie ; de tous supports pour musiques et images (CD, DVD, etc) ; articles fumeurs, tabacs, gadgets et accessoires de toutes sortes ; dépôt de la loterie nationale (LOTTO, etc), dépôt de blanchisserie, point Poste, point de livraison de colis (Kiala, etc).
 - de tous articles de bricolage, notamment articles d'éclairage, bois et dérivés, outillages, quincaillerie, peinture, matériel de jardinage.

- de tous articles de collection ;
- de mobiliers et accessoires de literie et de cuisines équipées ;
- le commerce de tous articles, matériels et appareils ménagers, vaisselles, et de tout article de fantaisie ;
- de linge de maison, de tentures, rideaux, couettes, couvertures et tous ustensiles de literie, nappage.
- en confection ou sur mesure, pour homme, dames, futures mamans, adolescents, lingerie, bonneterie et sous-vêtements, enfants et bébés, et puéricultrices, accessoires de nurserie et puériculture, mercerie, passementerie, broderie et dentellerie, linge de toilette et de maison, en produits de beauté, articles de toilette, de tissus, en produits de l'industrie textile et du vêtement, de flacons et pots, ainsi que tous accessoires et effets d'habillement (chapeaux, colliers, bagues, etc), maroquinerie et produits dérivés liés à cette activité.
- de tous jeux, jouets ou accessoires pour enfants en ce compris les éléments électriques, électroménagers et/ou électroniques.
- de chaussures au sens le plus large du terme, de tous vêtements assortis aux collections de chaussures produits par les fabricants, de tous articles de cuir ou simili (ganterie, maroquinerie et autres), ainsi que de tous articles de bijouterie de fantaisie et d'accessoires vestimentaires y relatifs.
- de tous articles en matière de textile et en toutes autres matières, ayant trait aux industries du textile et de la confection, du vêtement et plus généralement de l'habillement ou de l'ornementation et de la toilette, en ce compris le vêtement de sport et de travail et la mercerie,
- ainsi que de la maroquinerie en général, montres, bijoux de fantaisie, articles d'horlogerie, de bagagerie;
- de véhicules utilitaires, grues, chariots élévateurs,..., la gestion des stocks, du service de distribution, de l'acheminement de toutes marchandises pour compte des clients; des opérations de vente, acquérir des bâtiments pour activité de stockage. Elle pourra être commissionnaire (commissionnaire de transport et commissionnaire expéditeur).

Cette liste n'est pas limitative, mais exemplative et doit être étendue à toute opération qui contribuera au bon fonctionnement de la société.

8. - La gestion en franchise de tout commerce ayant un objet similaire ou connexe et notamment la gestion d'un magasin sous toute enseigne commerciale.

- L'exploitation d'un magasin d'alimentation générale en ce compris l'exploitation d'un « night-shop ».
- Le commerce de détail et/ou de gros de tous produits d'entretien desdits articles ainsi que le service d'intermédiaire pour la réparation de ces articles.
- Le conseil, l'expertise, la restauration, la rénovation, l'achat, la vente de tous biens de collection.
- La conception, la fabrication-production, le conditionnement, l'importation, l'exportation, le commerce (achat et vente) de gros, demi-gros ou de détail, la diffusion, la location, se rapportant directement ou indirectement aux marchandises diverses, de tous produits ou denrées alimentaires ainsi que tout ce qui se rapporte à l'alimentation générale et à l'industrie alimentaire, et notamment fruits, légumes, légumes frais, y compris les pommes de terre, boissons, fleurs, tabacs, cigarettes, alcools, boucherie, charcuterie, sandwicherie, librairie, papeterie, produits d'entretien, épicerie, de produits laitiers et œufs, de produits frais et surgelés, de conserves et produits dérivés, de même que tous articles liés à l'art de la table et de décoration divers.

9. Toutes activités immobilières pour compte propre, ainsi que de promotion immobilière et/ou de marchands de biens, et notamment :

- toutes opérations immobilières généralement quelconques, dans le sens le plus large, notamment l'aliénation (achat, vente, cession, acquisition par voie d'apport, fusion/absorption, etc), la réalisation, la conception, les études, la coordination, l'expertise, l'expropriation, l'échange, le lotissement, la construction, l'aménagement, la promotion, la restauration, la transformation, la division horizontale et verticale, la mise sous le régime de la copropriété, la viabilisation, l'exploitation et la mise en valeur ainsi que la location, la sous-location, le leasing, la cession de bail et la gestion d'immeubles (bâti ou non bâti, ruraux, urbains, agricoles, industriels, forestiers ou autres) et de meubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce, la mise en valeur et la gestion de tous biens immeubles et en général l'exécution de toutes opérations immobilières, l'étude et l'exécution de toute opération en relation avec tout droit immobilier par nature, par incorporation ou par destination ; ainsi que cultiver, faire cultiver ou mettre en jachère.

Elle pourra donner en location ses installations et exploitations ou les donner à gérer à des tiers, en tout ou en partie.

Elle pourra également se porter caution des engagements contractés par des tiers qui auraient la jouissance des biens immeubles concernés.

- toute activité de négociation immobilière (vente, achat, location, ...), la gestion locative de biens ou de droits immobiliers, l'activité de syndic, et d'une façon générale toute activité se rapportant de près et de loin aux activités d'agent immobilier, de consultant dans ces matières, ...
- toutes autres missions, tel que des expertises, évaluations et états des lieux, etc.
- Ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion, dans la plus large acception du terme, de son patrimoine mobilier et immobilier, plus précisément sa mise en valeur, en location et son entretien.

- Effectuer ou participer à toute construction en qualité de constructeur professionnel, ou de promoteur,

10. - Toutes prestations d'intermédiaire commercial pour la vente, l'achat, la distribution, l'importation ou l'exportation, en gros ou en détail, de tous produits ou services généralement quelconques.

- effectuer ou participer à toute construction ou rénovation en qualité de constructeur professionnel, ou de promoteur,
- dans le cadre de cette gestion, notamment acquérir, lotir aliéner, prendre et donner à bail tous biens meubles et immeubles, contracter ou consentir tous emprunts hypothécaires ou non, cette énumération n'étant pas limitative.

- La promotion immobilière de tous biens (bureaux, résidentiels ou non, centres commerciaux ou industriels, hôtels, zones d'activités et marchés, ports de plaisances, stations de sports d'hiver, etc).
 - Toute activité de négociation immobilière (vente, achat, location, ...), la gestion locative de biens ou de droits immobiliers, l'activité de syndic, et d'une façon générale toute activité se rapportant de près et de loin aux activités d'agent immobilier, de consultant dans ces matières, ...
 - Toutes autres missions, tel que des expertises, évaluations, audit technique et états des lieux, etc.
- La gestion et la coordination de chantiers, la sécurité, l'analyse de risques, la création et la gestion de projets.

11. - toutes opérations de négociations, courtages, commissions ou représentations, agences de toute nature (notamment d'assurances et réassurances de toute nature) et en particulier toute activité de consultant dans ces matières.

- toutes opérations de gestion, achat, de vente de portefeuilles d'assurances et réassurances, de management, de financement ;
- le courtage et la négociation de toutes opérations de financement, de crédit et d'hypothèque, d'escompte, de renseignements commerciaux, ainsi que de cautionnement.
- la négociation de tous prêts et ouvertures de crédit avec ou sans garantie hypothécaire, le prêt personnel.

12. - Toute entreprise de création, implantation, d'aménagement, d'entretien de terrains divers, de plaines de jeux et de sports, terrasses, de parcs, jardins et espaces verts, bassins de natation, terrassements, de tonte et semis de pelouse, tous travaux de plantation et de revêtement spéciaux pour terrains de sport, ainsi que l'aménagement de terrasses et de lieux de loisirs; toute entreprise de travaux horticoles et arboricoles, de plantations forestières, de placement de clôtures et palissades de tous types et d'éclairage extérieur; tous travaux de drainage, d'irrigation et d'arrosage de tous sols.

- La société a pour objet les travaux d'entretien d'espaces verts et pépinières, l'abattage, l'élagage, le débardage et la taille d'arbres ainsi que la vente au détail de semences, plantes, fleurs, arbustes et tous objets divers accessoires.

- Le pavage de cour intérieur et trottoirs ; l'aménagement, la création et l'implantation et l'entretien des aires ou parcs de stationnement,

- le placement, la restauration, la conception, la fabrication-production, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la location, de tous éléments intérieurs à la construction, de tous éléments de décoration ou d'ameublement (notamment placards et cuisines équipées), de tous biens meubles, objets et accessoires de décoration d'intérieur et d'extérieur de quelque nature que ce soit en ce compris le mobilier de jardin et de bureau; toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur, de jardins et terrasse ; tous travaux de conception et de fabrication de pièces de mobiliers et d'objets de décoration, et le placement et la vente de ceux-ci.

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, en gros et au détail, d'articles de cadeau, de fleurs, plantes d'ornements, arbres et arbustes, et travaux horticoles, de toutes marchandises et de tous produits liés au secteur de l'artisanat, de la peinture, du bricolage.

13. Les prestations de services, de conseil/consultance, de gestion et d'organisation d'entreprises, assistance, formation, de renseignements dans son sens le plus large et notamment mais non exclusivement : gestion journalière de sociétés, analyses de besoins, d'études techniques et scientifiques, d'études de marché, de méthode de marketing et de commercialisation de services ou de produits, études de sécurité, économiques, juridiques et fiscales, restructuration d'entreprise, analyses financières, organisation et gestion des ressources humaines, administrative, mise en place de structure financière, opération de restructuration, de type venture capital, fusion et acquisition, politique d'investissement ; en matière de logistique et de création, d'administration et gestion (d'entreprises), la gestion de projets, le développement et la mise en place de solutions dans les domaines financiers, administratifs, organisationnels et informatiques, de stratégie managériale, de l'informatique, de la communication, de l'audiovisuel, les télécommunications et des multimédias, du project management et coaching, ainsi que le courtage commercial dans les domaines ci-avant décrits.

14. - Le management et la fourniture à des entreprises et des sociétés, de services, de formations et conseils, de gestion et d'organisation d'entreprises, ce dans le sens le plus large du terme, tant en Belgique qu'à l'étranger.

- La gestion et la direction opérationnelle d'entreprises, l'intérim management et la gestion de projet.
- L'étude, la création, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières.

15. - La fourniture à tous tiers d'une assistance intellectuelle ou matérielle par tous moyens, fussent-ils financiers;

- la représentation, la distribution, la location de tout matériel susceptible d'être utilisé comme support ou complément de toute création;
- la gestion et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle tant en Belgique qu'à l'étranger.
- l'édition sous toutes ses formes, notamment sous divers labels.
- l'acquisition, l'exploitation, la production, l'exécution, la diffusion, la représentation sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit et notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique, musico-mécanique, photographique, sonore et visuelle, cinématographique, par tous procédés connus (papier, disque, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presses, cassettes etc..) et par tous procédés qui seront découverts à l'avenir, des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, audio-visuelles, sous quelque forme qu'elles se présentent, opéras,

ballets, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long-métrages, films court-métrages, supports publicitaires et spots, articles de presse, etc.

16. Toutes activités d'expertise, d'audit, de renseignements et plus particulièrement en matière de développement des capacités industrielles et technologiques des entreprises.

La gestion et la coordination de chantiers, la sécurité, l'analyse de risques, la création et la gestion de projets.

17. - La facilitation et l'accompagnement de tiers pour le démarrage, la reconversion ou le démantèlement, ou l'achat et la vente de projets et entreprises ayant un rapport avec les activités précitées.

- La prospection de la clientèle pour compte d'autres sociétés ou associations, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci.

18. - La participation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés et entreprises existantes ou à créer -industrielles, commerciales, financières ou immobilières, agricoles-, sous quelque forme que ce soit, à la création, au développement, à la transformation et au contrôle de toute société ou entreprise belge ou étrangère et l'octroi à de telles entreprises de tous concours notamment financier, technique, commercial ou administratif.

- L'administration, la supervision au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et toutes autres.

- La promotion et la reconversion de sociétés par apport d'assistance technique ou financière et, le cas échéant, par fusion avec elles.

19. La gestion, la mise en valeur, pour son compte ou pour compte de tiers, de valeurs de portefeuille et plus généralement de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Bourse; toutes opérations de financement, cautionnement et de prêt en faveur de toute filiale.

La gestion, la mise en valeur, l'exploitation ou la mise en location de tous biens immeubles, bâtis ou non bâtis, propriétés forestières et /ou agricoles ou de type urbain ou de type industriel, soit pour son compte ou pour le compte de tiers, soit en exploitant directement, soit en prenant à bail ou en donnant à bail de n'importe quelle manière.

20. - La société a pour objet toutes activités (notamment de consultance et les services qui en découlent) de marketing et de graphisme et dans ce cadre elle pourra créer et exploiter tout concept, image, logo et publication, faire de la mise en page, de l'édition, de l'impression et de l'imprimerie, nécessaire à l'exercice de son objet social.

- la réalisation, la vente, la location de produits, d'articles promotionnels ; le sponsoring en tout genre et la création de logos ;

- La commercialisation (en gros ou au détail), l'importation, l'exportation, la distribution, le service après-vente de tous types de matériels et de services, de tous accessoires et produits dérivés ou publicitaires liés aux activités prédécrites, destinés à toute industrie et/ou administration publique ou privée.

- L'import-export, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes de tous produits et techniques.

- la prospection de la clientèle pour compte d'autres sociétés ou associations, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci ;

21. - le référencement, l'achat et la vente, la promotion, la production, la valorisation, de tout bien ou service s'inscrivant dans le cadre de l'écologie et du développement durable au sens le plus large du terme.

22. - La société pourra également effectuer, pour compte propre ou compte tiers, tous travaux de bureau, tels que l'administration, téléphonie et le secrétariat ; la prestation de tout service administratif ou social.

- La tenue et le suivi de la facturation pour compte de tiers, la fourniture de toutes prestations de conseils, de services et de produits dans les domaines commerciaux, administratifs et informatiques (soft et hard);

23. - toutes activités de conception, production, réalisation, édition, distribution, exploitation, maintenance, reproduction, animation et promotion de tous site internet, ainsi que de tous programme informatique et électronique qu'il soit destiné au net ou non, ainsi que la production, diffusion, achat, vente et la commercialisation en générale de tous programme informatique sur support électronique (disquette, CD-Rom, etc) sans que la présente liste soit limitative.

- La recherche, la conception, l'engineering, la transformation, l'amélioration et la réalisation de tous matériels et concepts dans le domaine de l'informatique, de l'automation, de la robotique, de l'électronique, de la commande numérique, de l'optique, de l'électricité, de la mécanique, de la machine-outil, de l'électromécanique pour toute industrie ou administration publique ou privée.

24. La création, la diffusion, la mise à jour de tous sites relatifs aux labels de qualité, de tous sites internet de commercialisation et de promotion de tous produits de qualité, la promotion des systèmes de gestion de la qualité ainsi que le conseil, la promotion, et le contrôle.

25. - Tous travaux d'édition.

- La société pourra en particulier créer et exploiter les CD (compact-disks), tout support multimédia et sites 'Internet', vendre tout ce qui concerne les multimédias et les produits présents sur les sites 'Internet' et les produits informatiques.

- toutes activités se rapportant à la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation, l'achat, la location et la vente de toutes les formes de publicité généralement quelconques, et ce sur tous supports matériels, audio-visuels, informatiques, généralement quelconques.

26. - la conception, le développement, l'audit de site internet, le suivi en matière de consultance, communication, marketing, management et publicitaire au niveau belge, européen et mondial; le référencement de sites internet ;

- la rédaction publicitaire, la mise en page d'imprimés, le Webdesign, la programmation informatique, l'installation et configuration d'ordinateurs, le développement d'applications pour téléphones mobiles, la maintenance informatique, l'installation réseaux informatique, l'hébergement d'applications informatiques, le référencement internet ;
- la conception graphique, la direction artistique, la gestion de projets informatiques, l'architecture d'applications informatiques ;
- le design d'interface graphique, l'analyse ergonomique et comportementale ;
- 27. - la stratégie de communication, la stratégie Marketing et e-Marketing, la mise en place et suivi de campagnes publicitaires, l'achat d'espaces médias, la conception et animation 3D ; la retouche d'images/Photogravure ;
- la photographie, la prise de vues vidéo, le montage vidéo, le dessin et l'illustration ;
- le packaging et design d'objets publicitaire, la conception, design et réalisation d'objets de décoration, la signalétique et vitrophanie ;
- 28. Toute activité se rapportant au domaine de la communication, et notamment :
 - la création, la réalisation, la production, la réalisation, la distribution, la promotion, la location, l'achat et la vente de tous programmes radiophoniques, audiovisuels et musicaux, y compris les messages publicitaires sous toutes formes ; la vente d'espaces publicitaires radiophoniques ou audiovisuels sous toutes formes et ce sur tous supports matériels, audio-visuels, informatiques, généralement quelconques.
 - Les activités de publicité, de promotion et de relations publiques
 - la conception, la réalisation, l'organisation, la commercialisation de tout événement médiatique et de tout système d'information en relation avec les activités de la société ;
 - Le commerce, courtage de tous travaux de photographie ou photocopie à titre industriel ou privé, tous travaux de laboratoires y afférents comme tous traitements de l'image par quelque procédé que ce soit, ainsi que le commerce de matériel et de produits photographiques, films documentaires et des reportages photographiques, l'exploitation commerciale de prises de vues ainsi réalisées, le commerce de tout le matériel exigé pour ce genre d'activités ; l'achat, la location et la vente de tout matériel se rapportant au traitement direct ou indirect de l'image ou du son (matériel photographique, audio, vidéo, télévisuel, multimédia, ...) et de tous accessoires et papiers.
 - L'organisation, l'achat, la vente, la location, la réalisation de tout matériel publicitaire et opérations concernant l'organisation, l'exploitation, la gestion d'événements culturels, artistiques ou sportifs
 - Le conseil et la formation en communication
 - La gestion et la conception de budgets publicitaires, direct marketing, promotionnels, nouveaux médias et relations publiques, l'étude et l'exécution de telles actions
 - La création, la production et la diffusion de matériel publicitaire et promotionnel ainsi que la vente de biens et services relatifs à la publicité au sens large.
 - Le lettrage, la décoration et tout type d'activités connexes.
 - La société pourra en particulier créer et exploiter les CD (compact-disks), tout support multimédia et sites 'Internet', vendre tout ce qui concerne les multimédias et les produits présents sur les sites 'Internet' et les produits informatiques.
 - toutes activités se rapportant à la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation, l'achat, la location et la vente de toutes les formes de publicité généralement quelconques, et ce sur tous supports matériels, audio-visuels, informatiques, généralement quelconques.
 - La production, la réalisation, la distribution, la promotion et d'une façon générale la mise sur pied de tous films ou projets à caractère médiatique ou non sur tous types de support.
- 29. - toutes activités de conception, production, réalisation, édition, distribution, exploitation, maintenance, reproduction, animation, traduction/adaptation et promotion de tous site internet, ainsi que de tous programme informatique et électronique qu'il soit destiné au net ou non, ainsi que la production, diffusion, achat, vente et la commercialisation en générale de tous programme informatique sur support électronique (disquette, CD-Rom, etc) sans que la présente liste soit limitative.
 - Le prototypage.
 - La gestion ; la saisie et le traitement de données ; l'activité de banque de données ; la récupération de données.
 - Le commerce (achat, vente, location, mise à disposition) de matériel informatique, électronique et de communication de toute nature en ce compris toutes activités annexe telle que la conception, la réalisation de tout logiciels, jeux électroniques, la production, l'entretien et la maintenance de matériel électronique, cette énumération étant exemplative et non limitative.
 - La mise à disposition de logiciels en ligne.
- 30. - la conception, la mise en application et la commercialisation de services informatiques et de tous systèmes de programmation s'y rapportant
 - la mise à disposition sous quelque forme que ce soit, notamment la location et la vente (en gros ou en détail) de matériel informatique, électronique et de communication de toute nature, d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, en particulier de logiciels d'application.
 - l'achat, la vente au détail et en gros, l'importation, l'exportation, l'installation, la réalisation, la maintenance, l'entretien et la réparation de tous appareils, matériel, programmes et câblages, réseaux filaires ou sans fil, qu'il s'agisse d'informatique, de bureautique, de multimédia, de téléphonie, de mobiliers, etc.
 - la maintenance et le développement de tout matériel informatique, photographique, audio-visuel, multimédia ...
 - la conception et l'installation de sites informatiques, pages web.

- l'installation, l'assistance d'ordinateurs personnels et de logiciels.
- le commerce de tous accessoires et produits dérivés ou publicitaires liés aux activités prédécrites, fournitures de services de télécommunication.
- la papeterie et tous consommables et articles de bureau ;
- d'appareils de téléphonie, télégraphie, appareils électriques et électroniques, audio et vidéo, l'informatique, y compris les appareils de télécommunication, centraux téléphoniques, télécopieurs, ainsi que tout composant de montage de ces appareils ;
- de tout matériel se rapportant au traitement direct ou indirect de l'image ou du son (matériel photographique, audio, vidéo, télévisuel, multimédia, ...) et de tous accessoires et papiers ;
- toutes activités telles que la conception, la réalisation de tout logiciels, la production, l'entretien et la maintenance de matériel électronique, cette énumération étant exemplative et non limitative.
- La gestion et le traitement de données ; l'activité de banque de données.
- le commerce en gros ou en détail d'appareils de téléphonie, télégraphie, appareils électriques et électroniques, audio et vidéo, pour la reproduction musicale en tout genre, l'informatique, y compris les appareils de télécommunication, centraux téléphoniques, télécopieurs, ainsi que tout composant de montage de ces appareils

31. - la gestion et le suivi de production d'imprimés ;

- la vente de logiciels informatiques, le conseil informatique ;
- le coaching, l'expertise et la conception relatifs aux matières sus mentionnées ;
- l'édition, la réalisation, la production et la diffusion de tout texte, image sur tous supports en toutes langues et tous pays relatives aux activités précitées ;
- la création d'une banque internationale de données sur tous supports (photo, vidéo, numérique, sound, etc....) et tous médias actuels et futurs en relation avec les activités précitées ;

32. - Toutes opérations généralement quelconques, se rapportant directement ou indirectement aux arts graphiques, imprimerie et travaux connexes, tels brochage, reliure, clicherie, films et plaques offset, etc., ainsi qu'à la publicité graphique, qu'elle effectue ces opérations pour son compte ou pour compte d'autrui.

- L'impression et la création obtenues par un procédé mécanique, photographique, électronique, informatique ou autres ;

- Le marquage et le lettrage, la sérigraphie, la tampographie, le placement de ces articles sur tous supports y compris les composants électroniques, l'étude et la conception graphique ;

- Le découpage, la transformation et tout traitement du papier, carton ou autres matériaux ;
- l'édition, l'impression et le commerce sous toutes ses formes, en gros ou en détail, pour compte propre ou compte de tiers, de livres et en particulier de livres scolaires et scientifiques, revues, ouvrages d'informations, articles didactiques, de produits de l'audio-visuel, d'objets d'art graphique de textes publicitaires et autres, de journaux et autres publications généralement quelconques ainsi que la représentation de tous autres éditeurs.

- L'impression ou la gravure en creux ou en relief sur matière réfléchissante ou non par rayon laser.

33. La fabrication, le négoce, la vente, l'installation et l'entretien de tout matériel de signalisation et de sécurité, de cachets, découpes de logos, caractères et sigles, équipement de police et de gendarmerie, impression ou gravure en creux ou en relief, sur matières réfléchissante ou non, oxydation anodique, plaques indicatrices ou de firmes gravées ou imprimées, plastique moulé en relief, sérigraphie technique ou publicitaire, signalisation bâtiments et routes, tableaux synoptiques, ainsi que toute signalisation sur support généralement quelconque présent et à venir, tout traitement de signalisation et de contrôle par tout mode de mesure mécanique, électronique ou informatique.

La mise en œuvre de tout procédé généralement quelconque ayant pour objet le traitement de surface en vue d'y appliquer tout produit pour en améliorer la qualité ou en changer la nature.

L'achat, la vente, la location, le leasing de tout appareil mécanique, électrique et/ou électronique permettant de réaliser les objets précités.

34. - La coordination de tous travaux de sous-traitance.

- La prestation de main d'œuvre dans tous ces les activités de la société.

35. La préparation des sites, la remise en état des lieux après travaux, l'exécution pour les tiers de travaux de levage, y compris l'installation d'échafaudages montage et démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail.

36. - La société pourra en outre réaliser la vente, l'achat, la transformation, le conditionnement, la livraison et l'installation, l'entreposage, la distribution, la location, l'échange, l'import, l'export en gros et en détail, l'intermédiaire de commerce, l'expédition, la création, la fabrication, le montage-démontage, la réparation, le traitement, l'entreposage et le transport de tout matériel, matières premières, denrées et mobilier pouvant servir et nécessaire à son activité ou liés à l'objet de la société, et à l'organisation d'événements de toutes natures, et des procédés, produits et méthodes ayant un rapport avec son objet social, ainsi que la mise à disposition de tiers de tous moyens nécessaires à la réalisation de son objet.

- Toutes activités dans le commerce, la promotion et la production de tous produits ou toutes pièces détachées ou manufacturées.

- L'entreprise de location de tout matériel relatif aux activités ci-dessus.

Elle pourra notamment prendre, acquérir, aliéner, exploiter ou concéder (en location) tous fonds de commerce, tous brevets, licences, marques de fabrique (et de commerce) ou procédés de fabrication relatifs à son objet, réaliser le développement, la gestion, la mise en valeur, la prise (en location) ou l'attribution de tous fonds de commerce, de licences, de brevets, marques de fabrique et de commerce, de know-how et autres droits intellectuels.

37. - La société peut effectuer directement ou indirectement toutes activités d'intermédiaire, de mandataire, de prestations financières, commerciales, techniques, administratives ou sociales pour compte de tiers en rapport avec son objet social.

- La prospection de la clientèle pour compte d'autres sociétés ou associations, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci ;

- L'import-export, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes de tous produits et techniques.

- la prestation de service de conseil en organisation et gestion d'entreprises actives dans ce domaine ou dans tout autre domaine au sens le plus large qui soit, la représentation, la promotion et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial.

- l'activité de lobbying, d'intermédiaire, de mise en contact et/ou de conseil, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les matières et activités évoquées dans le présent objet social.

- La représentation commerciale, tant en Belgique qu'à l'étranger, de tous biens de quelque nature que ce soit ; le commerce et le négoce international des tous produits.

38. - Toutes fonctions de consultance et/ou de service, la formation, l'expertise technique et l'assistance, liées aux domaines précités ainsi qu'organiser toutes conférences, réunions ou séminaires en rapport directement ou indirectement avec son objet social.

La société pourra également réaliser et publier toutes enquêtes, études et analyses dans ces domaines.

39. Dans toutes les activités précitées, la sélection et le recrutement de personnel (technique, administratif ou autre), tant pour son compte que pour le compte d'autres entreprises.

La société pourra également mettre à la disposition de tiers tous moyens (en ce compris la mise à disposition de personnel) nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre tout matériel, meuble ou installation nécessaire à la production et la diffusion de ses produits et supports ou à l'exercice de son activité.

40. Dans toutes les activités précitées, la sélection et le recrutement de personnel (technique, administratif ou autre), tant pour son compte que pour le compte d'autres entreprises.

La société pourra également mettre à la disposition de tiers tous moyens (en ce compris la mise à disposition de personnel) nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre matériel, meuble ou installation nécessaire à la production et la diffusion de ses produits et supports ou à l'exercice de son activité.

41. La société pourra, uniquement pour son compte propre, acquérir, détenir et gérer un patrimoine de valeurs mobilières et immobilières, matières premières et devises étrangères à titre permanent ou provisoire, actions, titres de créances ou instruments financiers, leur gestion, mise en valeur, leur cession par vente, apport, transfert ou autrement.

42. - Sous réserve des dispositions légales et réglementaires relatives à l'épargne publique, la société peut recevoir, emprunter, accorder des emprunts, garantir des engagements de tiers, notamment et non exclusivement de ses filiales.

- Elle pourra réaliser le financement, sous toutes formes et notamment de fonds d'investissement de tiers-investisseurs, de toutes entreprises ou opérations de tiers au moyen de prêts et de crédits, de caution, d'aval, ou de garantie généralement quelconque, même hypothécaire et en général de toutes opérations financières au sens large, sauf si elles sont réservées par la loi aux banques, sociétés de bourse ou aux organismes de crédits.

- Elle peut se porter caution, constituer des garanties personnelles et réelles au profit de tiers, personnes physiques ou morales, notamment et non exclusivement de ses filiales. Elle peut consentir au profit de ces sociétés ou de tout tiers envers lesquels elle contracterait des engagements, toutes dations en gage hypothécaires ou autres et toutes garanties plus généralement quelconques.

43. L'acceptation et l'exercice de mandats de gérant, d'administrateur, de liquidateur et de membre de comité de direction dans toutes sociétés, entreprises ou associations.

La société pourra également regrouper toute sa clientèle sous forme de club ou toute autre forme valable moyennant ou non redevance à fixer par la gérance. Elle pourra développer ses activités elle-même ou en collaboration avec des gérants ou franchisés indépendants.

La société peut faire ces opérations en nom et compte propre, mais aussi au nom et/ou pour compte de ses membres, et même pour compte de tiers, notamment à titre de commissionnaire.

Toute activité reprise ci-avant qui nécessiterait une autorisation préalable ou un accès à la profession sera suspendue jusqu'à l'obtention éventuelle de cette autorisation ou accès à la profession. »

Le surplus de cet article est inchangé.

- Ensuite de la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de supprimer le caractère civil de la présente société.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé,

a) à l'article 1 des statuts, de supprimer le mot « civile » ;

b) à l'alinéa deux de l'article 2 des statuts, :

- de supprimer les mots « société civile ayant emprunté la forme d'une »,

- de remplacer le terme « S.C.P.R.L. » par « S.P.R.L. ».

Le surplus de ces articles est inchangé.

- Rapports

Préalablement à l'augmentation de capital (par apport en nature), 1° - La société civile à forme de société privée à forme de responsabilité limitée « CDP PETIT & Co » à 1410 Waterloo, avenue Princesse Paola, 6,

représentée par Monsieur Damien PETIT, réviseur d'entreprises, désignée par la gérance, a dressé le rapport prescrit par les dispositions du Code des sociétés.

Ce rapport conclut dans les termes suivants :

« VII.CONCLUSIONS

L'apport en nature en augmentation de capital de la société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée « NAXHELET » consiste en des terrains bâtis et non bâtis situés sur la commune de Wanze apportés par Monsieur Bernard Jolly, associé.

Aux termes de nos travaux de contrôle, nous sommes d'avis que :

- a) l'opération a été contrôlée conformément aux normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en matière d'apports en nature et que l'organe de gestion de la société est responsable de l'évaluation des biens apportés, ainsi que de la détermination du nombre d'actions ou de parts à émettre en contrepartie de l'apport en nature;
- b) la description de chaque apport en nature répond à des conditions normales de précision et de clarté;
- c) le mode d'évaluation de l'apport en nature arrêté par les parties est justifié par les principes de l'économie d'entreprise et conduit à une valeur d'apport de 1.111.198,00 EUR qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable et, le cas échéant, à la prime d'émission des actions ou parts à émettre en contrepartie, de sorte que l'apport en nature n'est pas surévalué.

La rémunération des apports en nature consiste en 3.584 parts sociales de la SPRL NAXHELET, entièrement libérées. L'intégralité des parts créées sera attribuée à Monsieur Bernard Jolly.

Nous croyons enfin utile de rappeler que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération.

Bruxelles, le 5 juillet 2013

CDP PETIT & Co SPRL

Réviseurs d'Entreprises

Représentée par

(suit la signature)

Damien PETIT,

Réviseur d'Entreprises et Gérant »

2° - Le gérant a dressé le rapport spécial prescrit par le dit Code des sociétés.

• L'assemblée a décidé d'augmenter le capital à concurrence de quatre millions cent quinze mille huit cent septante euros (4.115.870,00 EUR) pour le porter de trois cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros (384.400,00 EUR) à quatre millions cinq cent mille deux cent septante euros (4.500.270,00 EUR), par la création de treize mille deux cent septante-sept parts sociales (13.277), du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, émises au pair comptable de trois cent dix euros (310,00 EUR) par part, souscrites d'une part par apport en nature de divers biens immobiliers et d'autre part pour le surplus par apport en numéraire.

Les parts sociales sont donc émises au pair comptable de trois cent dix euros (310,00 EUR) par part sociale.

L'augmentation de capital sera donc réalisée d'une part par les apports d'immeubles effectués ci-après d'une part par Monsieur Bernard JOLLY, à concurrence de leur valeur, et pour le surplus par apport d'une somme en numéraire comme dit ci-après, apporteur(s) à qui seront attribuées les parts sociales nouvelles ainsi créées.

• Réalisation des apports

1. Apports en nature

Monsieur JOLLY Bernard a déclaré faire apport des biens qu'il possède, à savoir la pleine propriété des biens ci-après décrits au profit de la présente société.

Description des biens apportés.

A. Commune de Wanze - Première division Wanze

(MC 1544 partie)

- 1) Une cour, sise en lieudit « Naxhelet », cadastrée section A numéro 12/H, pour une superficie de onze ares soixante centiares (11a 60ca) (RC : 9 €).
- 2) Un pré, sis en lieudit « Naxhelet », cadastré section A numéro 12/K, pour une superficie de trois ares cinquante centiares (3a 50ca) (RC : 0).
- 3) Une ferme sise rue Naxhelet, 1, cadastrée section A numéro 13/F, pour une superficie de quarante ares vingt-cinq centiares (40a 25ca) (RC : 1.080 €).
- 4) Un pré, sis en lieudit « Naxhelet », cadastré section A numéro 14/A, pour une superficie de cinq ares septante-cinq centiares (5a 75ca) (RC : 1 €).
- 5) Une pâture, sise en lieudit « Naxhelet », cadastrée section A numéro 15/A, pour une superficie de quarante-trois ares trois centiares (43a 3ca) (RC : 17 €).
- 6) Un jardin, sis en lieudit « Naxhelet », cadastré section A numéro 16/A, pour une superficie de dix ares trente-cinq centiares (10a 35ca) (RC : 5 €).
- 7) Une maison sise rue Naxhelet 2, cadastrée section A numéro 16/E, pour une superficie de un are septante centiares (1a 70ca) (RC : 671 €).
- 8) Ruines sises rue Naxhelet +2, cadastrées section A numéro 16/G, pour une superficie de deux ares nonante-cinq centiares (2a 95ca) (RC : 2 €).
- 9) Un verger haute tige, sis en lieudit « Naxhelet », cadastré section A numéro 17/A, pour une superficie de vingt-cinq centiares (25ca) (RC : 0).

10) Un chemin, sis en lieudit « Naxhelet », cadastré section A numéro 18/B, pour une superficie de deux ares cinq centiares (2a 5ca) (RC : 0).

11) Une parcelle de terre, sise en lieudit « Larisse », cadastrée section A partie du numéro 22/A, pour une contenance mesurée de deux ares quarante-trois centiares (2a 43ca) (sous teinte jaune au plan).

12) Une partie de chemin, sise en lieudit « Campagne du Cerisier », cadastrée en l'état de chemin, section A partie du numéro 20/A, pour une contenance mesurée de nonante et un centiares (91ca) (sous teinte mauve au plan).

13) Une chapelle en ruine située à front de la rue Naxhelet 2+, cadastrée section A numéro 18/C, pour une superficie de nonante-cinq mètres carrés (95 m²) (RC : 0).

(MC 2852 partie)

14) Une pâture, sise en lieudit « Naxhelet », cadastrée section A numéro 8/A, pour une superficie de soixante-trois ares trente centiares (63a 30ca) (RC : 34 €).

15) Une parcelle de terre, sise en lieudit « Campagne du Cerisier », cadastrée section A partie du numéro 19/C, pour une contenance mesurée de cinquante-trois ares nonante-cinq centiares (53a 95ca) (sous teinte rose au plan).

16) Une parcelle de terre, sise en lieudit « Naxhelet », cadastrée section A partie du numéro 6/B, pour une contenance mesurée de trente centiares (30ca) (sous teinte verte au plan).

17) Une parcelle de terre, sise en lieudit « Naxhelet », cadastrée section A partie du numéro 21, pour une contenance mesurée de vingt-deux ares sept centiares (22a 7ca) (sous teinte orange au plan).

Plan

Tels que les biens sub 11), 12), 15), 16) et 17) sont respectivement repris au plan dressé par le géomètre expert immobilier Gérard de CHANGY à Namur (Rhisnes), le vingt juin deux mil treize, lequel plan est resté annexé à un acte reçu ce jour par le notaire Renaud GREGOIRE soussigné.

B. Commune de Wanze - Troisième division Moha

(MC 849 partie)

18) Une terre vaine et vague, sise à front de la rue Naxhelet, cadastrée section B numéro 504/A (anciennement numéros 504 (3a) et 505A (9a80ca)), pour une superficie de douze ares quatre-vingts centiares (12a 80ca) (RC : 0).

19) Une terre vaine et vague, sise en lieudit Naxhelet », cadastrée section B numéro 506/B, pour une superficie de neuf ares vingt centiares (9a 20ca) (RC : 0).

20) Une terre vaine et vague, sise en lieudit Naxhelet », cadastrée section B numéro 508, pour une superficie de trois ares quarante (3a 40ca) (RC : 0).

21) Une terre, sise en lieudit Naxhelet », cadastrée section B numéro 509, pour une superficie de huit ares dix centiares (8a 10ca) (RC : 4 €).

Estimation des biens apportés.

Les immeubles ainsi apportés sont estimés, compte tenu de la convention de renonciation à accession rappelée, ainsi qu'il résulte de l'évaluation du géomètre expert immobilier agréé Monsieur Gérard de CHANGY, à un million cent onze mille cent nonante-huit euros (1.111.198,00 EUR).

Conditions générales des apports.

1.- La société a la propriété des biens et leur jouissance par la prise de possession réelle, à compter de ce jour, à charge de payer et supporter, dès ce jour également, tous impôts, taxes et contributions quelconques. La société « NAXHELET » reconnaît qu'elle occupe elle-même les biens.

2.- L'apport est fait sous les garanties de droit. Les immeubles sont apportés pour quittes et libres de toutes charges hypothécaires généralement quelconques, dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans garantie de vices et défauts, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, dont ils pourraient être avantagés ou grevés, sauf à la société à faire valoir les unes à son profit et à se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre les apporteurs.

Les comparants ont déclaré que les biens apportés ne sont pas grevés d'hypothèque et ne font l'objet d'aucun mandat hypothécaire.

* A ce sujet, l'acte de donation reçu par le notaire Michel GREGOIRE à Moha, le dix septembre mil neuf cent septante-neuf, dont question à l'origine de propriété, mentionne ce qui suit :

« 5. Le donataire déclare avoir connaissance des contrats passés par la donatrice avec d'une part la Société Anonyme DISTRIGAZ et relatifs au passage d'une canalisation de gaz à haute pression à travers les biens donnés, et d'autre part relatifs à l'existence d'une canalisation d'eau concédée à la Société Nationale des Distributions d'Eau et emportant vente d'une emprise en sous-sol.

Le donataire dispense de reproduire les dispositions de ces contrats aux présentes.(on omet)

7. Classement

Le donataire respectera les dispositions relatives à la protection des sites et au classement de certains bâtiments. Il déclare avoir connaissance de ces dispositions et sera subrogé aux droits de la donatrice à ce sujet. »

La présente société est subrogée dans tous les droits et obligation de l'apporteur résultant des clauses ci-dessus reproduites pour autant qu'elles soient encore d'application et se rapportent aux biens dont question.

3.- Les indications cadastrales ne sont données qu'à titre de simples renseignements et les contenances ne sont pas garanties, la différence en plus ou en moins, excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte pour la société.

2. Apports en espèces

Volet B - Suite

Monsieur JOLLY Bernard a déclaré souscrire en espèces le surplus de l'augmentation de capital, au pair comptable de trois cent dix euros (310,00 EUR), soit pour un total de trois millions quatre mille six cent septante-deux euros (3.004.672,00 EUR).

3. Libération des apports.

Le souscripteur prénommé a déclaré que les parts sociales ainsi souscrites sont libérées :

- à concurrence de la totalité pour l'apport en nature,
- pour l'apport en espèces, par un versement en espèces à concurrence de la totalité ; de sorte que la société a dès à présent de ce chef à sa disposition une somme de trois millions quatre mille six cent septante-deux euros (3.004.672,00 EUR).

Le capital social est donc porté, en suite de la présente augmentation de capital, à quatre millions cinq cent mille deux cent septante euros (4.500.270,00 EUR).

4. Rémunérations des apports.

En rémunération de ces apports, il a été attribué à Monsieur Bernard JOLLY, treize mille deux cent septante-sept (13.277) parts sociales nouvelles, soit l'ensemble des nouvelles parts sociales.

- L'assemblée a décidé de modifier l'exercice social de la société. Celui-ci prendra cours le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre de chaque année.

En conséquence, l'assemblée a décidé de prolonger exceptionnellement la durée de l'exercice social en cours en le fixant à dix-huit mois et de le clôturer au trente et un décembre deux mil quatorze.

Ensuite de cette décision, l'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa un de l'article 18 des statuts, comme suit :

« L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. »

Le surplus de cet article (alinéa deux) est inchangé.

- Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire (qui était fixée le premier décembre de chaque année) pour la fixer le deuxième mardi de juin de chaque année, à neuf heures.

Ensuite de cette décision, l'assemblée générale a décidé de remplacer l'alinéa un de l'article 14 des statuts, par le texte suivant :

« L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année, le deuxième mardi de juin à neuf heures, au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation. »

Le surplus de cet article est inchangé.

- Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a mis à jour les statuts.
- Nomination

L'assemblée générale a décidé de nommer un second gérant non statutaire et appelé à cette fonction, pour une durée indéterminée, Monsieur JOLLY Bernard, qui a accepté.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale a confirmé en qualité de gérant non statutaire, pour une durée indéterminée, Madame de VAUCLEROY Françoise, nommée à cette fonction aux termes de l'assemblée générale qui s'est tenue ensuite de l'acte constitutif.

Chaque gérant ainsi nommé peut valablement engager seul la société sans limitation de sommes. Ils sont nommés jusqu'à révocation.

Le mandat est rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Pour extrait analytique conforme.

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte et de son annexe, des rapports de la gérance et du reviseur d'entreprise et des statuts coordonnés.

Renaud GREGOIRE, notaire